

La Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) émet des avis, fait des propositions et des recommandations.

Sa consultation est obligatoire mais l'autorité territoriale reste libre de la décision finale.

RAPPEL : l'avis de la F3SCT doit intervenir préalablement à la décision de l'assemblée délibérante et à la date d'effet.

Adresse mail : cst@cdg30.fr

Tout dossier arrivé au CDG passé la date limite sera présenté à la séance suivante.

Pour toute modification du calendrier, une actualisation sera mise en ligne sur notre site internet

Date prévisionnelle 2024 F3SCT	Date limite de saisine
Jeudi 4 avril	Mardi 19 mars 2024
Jeudi 20 juin	Mardi 4 juin 2024
Lundi 9 septembre	Vendredi 23 août 2024
Jeudi 5 décembre	Mardi 19 novembre 2024